



Actions en faveur du tétras-lyre menées par l'ACCA de Saint-Michel-de-Chaillo (05) depuis 1997

1997 : premier suivi de mâle chanteur au printemps.

2000 : premier suivi du succès de la reproduction sur le site.

2003 : Début de la concertation entre les chasseurs, la FDC05, les deux groupements pastoraux, l'ONF qui est propriétaire en majeure partie du site, la commune, le Parc National des Ecrins, afin d'élaborer un plan de gestion des pâturages, avec report de pâturage après le 15 Août dans les zones de nidification.

Tout d'abord, un diagnostic habitat a été réalisé suivant le modèle des Alpes du Nord, il s'avère que ce diagnostic ne coïncide pas avec la présence des tétras sur le terrain, il a donc fallu l'adapter.

2007 : installation des premières clôtures par les chasseurs.

Afin de réaliser ces clôtures, l'ACCA a dû se substituer à un groupement pastoral pour acheter le matériel. En effet, une demande de subvention FEDER avait été demandée par le biais d'un Groupement Pastoral, car une association de chasseur n'est pas éligible.

Un secteur (parc 1) ne bénéficie pas de report de pâturage, aucune présence de tétras dans ce secteur, malgré que le diagnostic habitat l'indique comme favorable.

Les autres secteurs, plus favorables à la nidification, sont protégés dès la première année.

Pendant les 7 années suivantes, des travaux de captage d'eau, d'installation d'abreuvoirs et de portiques sur les sentiers de randonnée, ont été réalisés. Le coût a été supporté par l'association de chasse, et la mise en place de tous ces aménagements a été faite en collaboration entre chasseurs et groupement Pastoral ovin, avec qui l'entente est très bonne.

Très vite, on s'aperçoit, que « la dent » des troupeaux ne suffira pas à limiter l'embroussaillage.

2010 : création de placettes (petites clairières), l'objectif est de créer une mosaïque de milieux afin d'améliorer la capacité d'accueil des oiseaux mais aussi des puits de lumière pour développer une strate herbacée variée qui est aussi bénéfique aux troupeaux.

Au total 56 placettes ont été réalisées.

D'autres actions ont été engagées par l'ACCA :

Visualisation des câbles dangereux.

Matérialisation des zones d'hivernage avec la mise en place de cordages et de fanions.

Perspectives :

Si on souhaite continuer la gestion du site, il faudra :

- Continuer à entretenir les placettes mécaniquement pour éviter l'embroussaillage.
- Aider les agriculteurs à l'entretien des clôtures, car, ces mêmes agriculteurs ont d'énormes contraintes au mois d'Août (récolte fourrage, moisson...), et depuis peu, une contrainte supplémentaire avec l'arrivée du loup. Les fils électriques doivent être mis au sol après le pâturage, et installé avant l'arrivée des troupeaux, certaines portions de parc doivent être retirées (couloir d'avalanches).

Pierre Martin, Président d'ACCA de St Michel de Chaillo